

délégués - en exercice ...	97
- présents	15
Pouvoirs	03
Total votants	18

Affaire n°186/06-2025

CREATION D'EMPLOIS



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 20 JUIN 2025**

Le quorum non atteint le 16 juin, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), de nouveau convoqué le 16 juin 2025 s'est réuni le 20 juin 2025 au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jonathan Wofsy

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, titulaires.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFYSY, délégué suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Bernard NENY, suppléant.

Pouvoirs :

- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Mathérot à Mme Devauchelle (CCPB)
- de M. Gautier (CCPB) à M. Rodriguez (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Jean-Paul Mosny, Eric Cantarel, Jean-Paul Bonvoisin, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Pierre Fernandes, Deborah Bernard, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Groslevin, Eric Piot

Excusés : Patricia Casier, Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean, Alain Brucher, Nathalie Semonsu.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet

Excusée : Michelle Bouilland-Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Hocine Oumari, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon

Excusés : Gérard Tabuy, Fernande Trezentos-Oliveira, Jean-Pierre Foubert, Jean-Bernard Blondin, Analia Haller, Jean-Claude Olivieri, Gladys Celanie, Jonathan Zerdoun.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Suzanne Barnet, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine, Claude Seveste, Alain Green

Excusés : Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Espérance Audineau.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Sébastien Gateau, Jean-Claude Cocquelet, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Arnaud Fabre, Laudiane Meigne-Portes, Laurence Barboux, Philippe Louise dit Mauger, Maurice Blanchard, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Patrice Legrand, Yann Lemaulf, Christian Coquelet, Josianne Trottier, Jean-Claude Merakchi, Nathalie Robaey.

186/06-2025 Création d'emplois :

L'agrandissement de la déchetterie de Pontault-Combault, l'arrivée prochaine de nouveaux agents de collecte et le départ à venir d'un agent à la retraite conduisent le SIETOM à renforcer ses services par la création de nouveaux postes.

Le Président propose à l'assemblée :

Pour le Pôle Technique :

- La création de deux emplois permanents d'Agent d'Accueil Déchetterie à temps complet. Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux pour assurer les missions suivantes :
 - L'agent d'accueil de déchetterie est amené à accueillir, conseiller, orienter les usagers des déchetteries. Assurer les opérations de réception des déchets, de surveillance et de tri, de gardiennage, de gestion des équipements et certaines tâches de suivi administratif du site.

- La création de 22 emplois permanents de chauffeurs, de 46 emplois de ripeurs et 3 emplois d'agents techniques à temps complet. Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux pour assurer les missions suivantes :
 - Collecte des déchets ménagers pour les chauffeurs et ripeurs et missions techniques et administratives pour les agents techniques.

Pour le Service Ressources Humaines :

- La création d'un emploi permanent de Gestionnaire Carrière Paie à temps complet. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratif Territoriaux pour assurer les missions suivantes :
 - Le Gestionnaire Carrière Paie doit réaliser ses fonctions, dans le respect des techniques, des règles et des procédures applicables à la gestion des ressources humaines.

Pour l'Assistance de Direction :

L'assistante Direction & Affaires Juridiques va partir à la retraite lors du premier trimestre 2026. Considérant l'importance des dossiers et surtout de leur suivi, il doit être mis en place un «tuilage» avec la personne qui sera recrutée sur cet emploi.

- La création d'un emploi permanent d'Assistant(e) Adjoint(e) Direction et Affaires Juridiques à temps complet. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et ou Rédacteurs pour assurer les missions suivantes :
 - Assister la Directrice Générale des Services
 - Gestion administrative et juridique des procédures liées aux marchés publics

Cet emploi pourra être supprimé par la suite après avis du Comité Social Territorial.

Entendu l'exposé du Président

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1, L.332-8-2 et L. 332-14,

Vu l'avis en date du 23 mai 2025 du Comité Social Territorial,



Vu les tableaux des emplois avant et après créations et suppression ci-annexé,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins du syndicat relatifs à la création d'emplois permanent à temps complet pour la réorganisation de ses services,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** la création de tous les emplois proposés ci-dessus,
- **PRECISE** :
 - Que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
 - Qu'en application de l'article L.332-8-2 du Code Général de la Fonction publique par des agents contractuels recrutés à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ils sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Pour les besoins du service ou la nature des fonctions en l'absence de fonctionnaire (Catégorie A, B ou C). Désormais, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels de toute catégorie lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, sous réserve toutefois qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions et selon la procédure définie par les dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, entré en vigueur le 22 décembre 2019.
- **DIT** que les crédits nécessaires aux rémunérations correspondantes sont prévus au budget.

Délégation adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 20 juin 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.